

**MAC EQUILIBRE FCP
ETATS FINANCIERS ANUUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Messieurs les membres du conseil d'administration

De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EQUILIBRE FCP »,

- 1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.
Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
- 2-** Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.
Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
- 3-** Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.
- 4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2006 font apparaître un total du bilan de D : 573.461, un actif net de D : 570.817 et un bénéfice de D : 57.150.
Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.
- 5-** Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 22,55% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 6-** Sur la base des diligences que nous avons accomplies et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous certifions que les états financiers de « MAC EQUILIBRE FCP » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 7-** Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 8-** Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis, à la disposition des porteurs de parts.
Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 26 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

NOTES COMPLEMENTAIRES AU RAPPORT

Note 1 : PRESENTATION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif et des articles 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de « MAC EQUILIBRE FCP », pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM. Ils sont composés :

- du bilan
- de l'état de résultat
- de l'état de variation de l'actif net
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par le gestionnaire des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par le gestionnaire du fonds.

Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

◆ Appréciation du système de contrôle interne

Nous avons examiné le système de contrôle et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention, conformément aux dispositions légales et aux préconisations des normes internationales d'audit (ISA).

◆ Capital

Nous avons vérifié les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

◆ Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2007.

◆ Revenus

Nous nous sommes assurés que les dividendes relatifs au portefeuille - titre ont été comptabilisés à bonne date et que les intérêts sur les placements sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus et nous avons vérifié la constatation dans les comptes de régularisation, des produits afférents à 2006 et non encore perçus, ainsi que des intérêts reçus et qui concernent les exercices futurs.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

ACTIF	Note	31/12/2006
Portefeuille-titres	4	<u>444 656</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		164 657
Obligations et valeurs assimilées		266 347
Titres OPCVM		<u>13 652</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>128 745</u>
Placements monétaires		-
Disponibilités		<u>128 745</u>
Créances d'exploitation		<u>60</u>
Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		<u>573 461</u>
 PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	2 615
Autres créditeurs divers	6	<u>29</u>
TOTAL PASSIF		<u>2 644</u>
 ACTIF NET		
Capital	11	564 097
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		<u>6 720</u>
ACTIF NET		<u>570 817</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>573 461</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2006
Revenus du portefeuille-titres	7	12 703
Dividendes		10 856
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 847
Revenus des placements monétaires	8	1 192
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 895
Charges de gestion des placements	9	(6 684)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 211
Autres produits		89
Autres charges	10	(878)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 422
Régularisation du résultat d'exploitation		298
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 720
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(298)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 270
Variation des plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		50 299
Frais de négociation		(3 841)
RESULTAT DE LA PERIODE		57 150

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le
31/12/2006

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	57 150
Résultat d'exploitation	6 422
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 270
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 299
Frais de négociation de titres	(3 841)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	413 667
Souscriptions	
- Capital	603 800
- Régularisation des sommes non distribuables	67 887
- Régularisation des sommes distribuables	3 706
Rachats	
- Capital	(224 300)
- Régularisation des sommes non distribuables	(36 437)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 408)
- Droits de sortie	2 419
VARIATION DE L'ACTIF NET	470 817
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	570 817
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	4 795
VALEUR LIQUIDATIVE	119,044
TAUX DE RENDEMENT	19,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2006 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2006 à D : 444.656 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2006	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		160 508	164 657	28,85%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		160 508	164 657	28,85%
AMEN BANK	550	13 437	14 828	2,60%
ATL	2 120	48 465	50 880	8,91%
ELECTROSTAR	500	6 600	6 553	1,15%
GIF	13 000	51 332	49 257	8,63%
SITS	2 500	8 825	7 728	1,35%
SOTRAPIL	1 000	31 849	35 411	6,20%
Titres OPCVM		13 531	13 652	2,39%
Actions des SICAV		13 531	13 652	2,39%
SICAV FIDELITY	129	13 531	13 652	2,39%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		264 500	266 347	46,66%
Bons du Trésor Zéro Coupons		264 500	266 347	46,66%
BTZC 10/2016	500	264 500	266 347	46,66%
TOTAL		438 539	444 656	77,90%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
	<u>nets</u>				
<u>Soldes au 31 décembre 2001</u>	-	-	-	-	-
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	581 441			581 441	
Bon du trésor zéro coupon	264 500			264 500	
Titres OPCVM	709 672			709 672	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(420 933)			(420 933)	44 431
Titres OPCVM	(696 141)			(696 141)	5 868
* Plus ou moins values					
Actions cotées			4 149	4 149	
Titres OPCVM			121	121	
* Intérêts courus					
		1 847		1 847	
Soldes au 31 décembre 2006	438 539	1 847	4 270	444 656	50 299

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Rémunération du gestionnaire	1 673
Rémunération du dépositaire	648
Rémunération du CAC	294
Total	2 615

Note 6 : Autres créditeurs divers

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

	2006
Dividendes	
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	4 813
des titres OPCVM	6 043
Revenus des obligations et valeurs assimilées	
<i>Revenus des obligations</i>	
- intérêts	1 847
TOTAL	12 703

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Note 9 : Charges de gestion des placements

Rémunération du gestionnaire	6 036
Rémunération du dépositaire	648
Total	6 684

Note 10 : Autres charges

Rémunération du CAC	294
Rémunération du CMF	509
Services bancaires et assimilés	75
Total	878

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 06 octobre 2005 au 31 Décembre 2006, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	603 800
Nombre de parts émises	6 038

Nombre de copropriétaires nouveaux	54
Rachats effectués	
Montant	(224 300)
Nombre de parts rachetées	(2 243)
Nombre de copropriétaires sortants	(21)
Autres mouvements	
Plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 270
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 299
Régularisation des sommes non distribuables	31 450
Droits de sortie	2 419
Frais de négociation	(3 841)
Capital au 31-12-2006	
Montant	564 097
Nombre de parts	4 795
Nombre de copropriétaires	40

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	2,898
Charges de gestion des placements	(1,394)
Revenus net des placements	1,504
Autres produits	0,019
Autres charges	(0,183)
Résultat d'exploitation (1)	1,339
Régularisation du résultat d'exploitation	0,062
Sommes distribuables de l'exercice	1,401
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,891
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10,490
Frais de négociation	(0,801)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	10,579
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	11,919
Droits de sortie	0,504
Résultat non distribuable de l'exercice	11,083
Régularisation du résultat non distribuable	6,559
Sommes non distribuables de l'exercice	17,642
Valeur liquidative	119,044
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,28%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

**MAC EXCELLENCE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Messieurs les membres du conseil d'administration

De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EXCELLENCE FCP »,

9- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 04 mars 2006 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

10- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

11- Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

12- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2006 font apparaître un total du bilan de D : 16.437.024, un actif net de D : 16.227.204 et un bénéfice de D : 282.803.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

13- Les emplois aux titres de l'AMEN BANK, de l'ARAB TUNISIAN LEASE, de la SIPHAT et de la SOTRAPIL, représentent, respectivement, au 31 décembre 2006; 11,39%, 14,79%, 12,59% et 19,76% de l'actif net du fonds, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

14- Sur la base des diligences que nous avons accomplies et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous certifions que les états financiers de « MAC EXCELLENCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

15- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

16- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 26 mars 2007
Mustapha MEDHIOUB

Le Commissaire aux Comptes

Notes Complémentaires Au Rapport

Note 1 : PRESENTATION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif et des articles 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de « MAC EXCELLENCE FCP », pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par le gestionnaire.

Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM. Ils sont composés :

- du bilan
- de l'état de résultat
- de l'état de variation de l'actif net
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par le gestionnaire des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par le gestionnaire du fonds.

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

◆ Appréciation du système de contrôle interne

Nous avons examiné le système de contrôle et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention, conformément aux dispositions légales et aux préconisations des normes internationales d'audit (ISA).

◆ Capital

Nous avons vérifié les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

◆ Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2007.

◆ Revenus

Nous nous sommes assurés que les dividendes relatifs au portefeuille - titre ont été comptabilisés à bonne date.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

		(Montants exprimés en dinars)	
ACTIF	Note	31/12/2006	
Portefeuille-titres	4		16 358 810
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			15 785 833
Titres OPCVM			572 977
Placements monétaires et disponibilités			77 869
Placements monétaires			-
Disponibilités			77 869
Créances d'exploitation			345
Autres actifs			-
Autres actifs			-
TOTAL ACTIF			16 437 024
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5		56 683
Autres créditeurs divers	6		153 137
TOTAL PASSIF			209 820
ACTIF NET			
Capital	10		15 952 546
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours			274 658
ACTIF NET			16 227 204
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			16 437 024

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Note Exercice clos le
31/12/2006

Revenus du portefeuille-titres	7	440 887
Dividendes		440 887
Revenus des placements monétaires		-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		440 887
Charges de gestion des placements	8	(141 983)
REVENU NET DES PLACEMENTS		298 904
Autres charges	9	(25 109)
RESULTAT D'EXPLOITATION		273 795
Régularisation du résultat d'exploitation		863
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		274 658
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(863)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		94 704
Variation des plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		69 595
Frais de négociation		(155 291)
RESULTAT DE LA PERIODE		282 803

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31/12/2006

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		282 803
Résultat d'exploitation		273 795
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		94 704
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		69 595
Frais de négociation de titres		(155 291)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		15 844 401
Souscriptions		
- Capital		15 840 000
- Régularisation des sommes non distribuables		3 538
- Régularisation des sommes distribuables		863
Rachats		
- Capital		-
- Régularisation des sommes non distribuables		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
- Droits de sortie		-
VARIATION DE L'ACTIF NET		16 127 204
ACTIF NET		
En début de période (capital initial)		100 000
En fin de période		16 227 204
NOMBRE DE PARTS		
En début de période		10
En fin de période		1 594
VALEUR LIQUIDATIVE		10 180,178
TAUX DE RENDEMENT		1,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.6- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.7- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2006 ou à la date antérieure la plus récente.

3.8- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.9- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2006 à D : 16.358.810 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2006	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		15 700 357	15 785 833	97,28%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		15 700 357	15 785 833	97,28%
AMEN BANK	68 586	1 896 846	1 849 079	11,39%
ATL	99 990	2 168 753	2 399 760	14,79%
BNA	60 000	982 255	1 031 880	6,36%
GIF	205 422	833 111	778 344	4,80%
KARTHAGO AIRLINES	123 000	1 024 272	1 168 500	7,20%
SIAME	35 761	893 822	979 852	6,04%
SIPHAT	84 295	2 306 197	2 042 552	12,59%
SITS	192 309	554 302	594 427	3,66%
ESSOUKNA	15 690	89 683	80 364	0,50%
SOMOCER	373 000	1 556 730	1 654 255	10,19%
SOTRAPIL	90 560	3 394 386	3 206 820	19,76%
Titres OPCVM		563 749	572 977	3,53%
Actions des SICAV		563 749	572 977	3,53%
SICAV FIDELITY	4 380	462 557	463 940	2,86%
SICAV STRATEGIE	96	101 192	109 037	0,67%
TOTAL		16 264 106	16 358 810	100,81%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u>
-------------	-----------------	---------------------	---------------	---------------------

**d'acquisition cours values latentes au 31 décembre values réalisées
nets**

Soldes au 31 décembre 2001	-	-	-	-	-
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	20 795 888			20 795 888	
Titres OPCVM	12 287 626			12 287 626	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(5 095 531)			(5 095 531)	21 562
Titres OPCVM	(11 723 877)			(11 723 877)	48 033
* Plus ou moins values latentes					
Actions cotées		85 476		85 476	
Titres OPCVM		9 228		9 228	
* Intérêts cours					
				0	
	16 264 106	0	94 704	16 358 810	69 595

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2006 à D : 56.683 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	47 900
Rémunération du dépositaire	4 415
Rémunération du CAC	4 368
Total	56 683

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 153.137 et se détaille comme suit :

Redevance CMF	1 492
Achats titres à payer	151 645
Total	153 137

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2006 à D : 440.887 et englobent exclusivement les dividendes des actions admises à la cote.

Note 8 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 141.983 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	129 075
Rémunération du dépositaire	12 908
Total	141 983

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2006 à D : 25.109 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CAC	4 368
Rémunération du CMF	12 289
Services bancaires et assimilés	8 452
Total	25 109

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 25 avril au 31 Décembre 2006, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	10
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	15 840 000
Nombre de parts émises	1 584
Nombre de copropriétaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	94 704
--	--------

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	69 595
Régularisation des sommes non distribuables	3 538
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(155 291)
Capital au 31-12-2006	
Montant	15 952 546
Nombre de parts	1 594
Nombre de copropriétaires	14

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	276,592
Charges de gestion des placements	(89,073)
Revenus net des placements	187,518
Autres charges	(15,752)
Résultat d'exploitation (1)	171,766
Régularisation du résultat d'exploitation	0,541
Sommes distribuables de l'exercice	172,307
Variation des plus (ou moins) values potentielles	59,413
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	43,661
Frais de négociation	(97,422)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	5,651
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	177,417
Résultat non distribuable de l'exercice	5,651
Régularisation du résultat non distribuable	2,220
Sommes non distribuables de l'exercice	7,871
Valeur liquidative	10 180,178
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	0,88%
Autres charges / actif net moyen	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,71%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

Ainsi MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.